

Délibération n°19

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
18 avril 2018

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 mai 2018

Objet :
**Service de transport public
routier de passagers –
délégation de service public
pour la gestion et l'exploitation
du réseau : tarifs**

L'AN deux mille dix-huit, le 24 avril, le conseil communautaire, convoqué le 18 avril 2018 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Pierre BOS, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jackie DIOGON
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE, conseiller communautaire suppléant
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON

Absents :

- M Stéphane FRIAUD
- Mme Françoise LAFOND
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Anne-Karine QUEMENER

Rapport n°19 – Service de transport public routier de passagers – délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau : tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants,
 Vu les articles D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n° 21 du conseil communautaire du 30 mai 2017 relative au choix du mode de gestion du futur réseau de transport urbain,
 Vu la délibération n°18 du 24 avril approuvant le choix du délégataire

Considérant que la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de RLV prendra effet le 09 juillet 2018,
 Considérant que durant la période estivale, le réseau fonctionnera à l'identique de l'actuel, soit sur l'ancien périmètre de Riom Communauté et qu'il convient de maintenir jusqu'au 1er septembre 2018 la grille tarifaire en vigueur suivante :

R'COBUS	Titres classiques
Titres occasionnels	
Ticket unité	1,20€
Carnet 10 T	8,50€
Ticket groupe	5 €
Ticket groupe école	gratuit
Abonnements pour tous	
Pass Mensuel	20€
Pass Annuel	180€
Abonnements Jeunes	
Pass Etude Mensuel	10€
Pass Etude Annuel	90€
Pass Interne Annuel	35€
Pass scolaire annuel (écoles élémentaires)	gratuit
Abonnements Tarif réduit	
Mobilipass Mensuel	10€
Mobilipass Annuel	90€
Abonnements Solidaires	
Pass Solidarité 1 mois	Gratuit
Pass Solidarité 3 mois	Gratuit
Pass Solidarité 1 an	Gratuit

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés

Considérant que le futur réseau sera mis en place à compter du 3 septembre 2018 sur l'ensemble du ressort territorial de RLV et qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle grille tarifaire conformément à celle transmise dans le cadre de la consultation :

RLV MOBILITES	Titres classiques	Avec correspondances d'autres réseaux*
Titres occasionnels		
Ticket unité	1,20€	
Ticket journée	3,00€	
Carnet 10 T	9,60€	
Ticket groupe	6 €	
Abonnements pour tous		
Pass Mensuel	30€	20€
Pass Annuel	300€	200€
Abonnements Jeunes*		
Pass Etude Mensuel	15€	10€
Pass Etude Annuel	150€	100€
Pass Interne Annuel	50€	
Abonnements Tarif réduit		
Mobilipass Mensuel	15€	10€
Mobilipass Annuel	150€	100€
Abonnements Solidaires		
Pass Solidarité 1 mois	Gratuit	
Pass Solidarité 3 mois	Gratuit	
Pass Solidarité 1 an	Gratuit	

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés

*Réduction de 50% sur le prix accordée à compter du 3ème enfant d'une même famille. La réduction ne s'applique pas aux deux premiers enfants.

Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20180424-
 DELIB2018042419-DE une famille a 2 enfants scolarisés au lycée et 1 enfant scolarisé au collège : le prix du titre sera de 150 €
 Date de télétransmission : 30/04/2018
 Date de réception préfecture : 30/04/2018

Sur proposition du président, le conseil communautaire à la majorité avec 5 voix contre :

- approuve le maintien jusqu'au 31 août 2018 de la grille tarifaire en vigueur présentée ci-dessus,
- approuve la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus et son application à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ces tarifs s'appliqueront à l'ensemble du réseau de RLV (services urbains réguliers, scolaires, à la demande et transport pour les personnes à mobilité réduite).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

*Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 avril 2018*

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180424-
DELIB2018042419-DE
Date de télétransmission : 30/04/2018
Date de réception préfecture : 30/04/2018